

**COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI**

**AGEFOS PME - CGM**

**DU 12/04/2012**

**COMPTE-RENDU**

**Présents : 4**

**Collège employeurs : 2**

UNIC René ANELOT  
Pierre MICHAUDEAU

**Collège salariés : 2**

FILPAC CGT Roger LECOMTE  
FO Livre Michel BARRE

**Excusés : 0**

**Assistent à la réunion :**

Directeur Bernard TRICHOT  
Directrice adm. et financière Liliane MEUNIER  
Responsable coord. Administrative Mariama BEGUITE

La séance est ouverte à 10 heures par R. ANELOT, Président de la Commission paritaire de suivi.

## **Situation de trésorerie Professionnalisation**

L. MEUNIER procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie arrêtée au 12 avril 2012 (remis en séance).

Trésorerie au 31/12/2011 (A) : 784 860 €

Total des mouvements 2012 (B) : 4 168 730 €

Sous-total trésorerie après affectation charges de fonctionnement A-B) : 4 953 590 €

Disponibilités potentielles au 12 avril 2012 : 2 108 510 €

## **Etats des engagements en Professionnalisation**

M. BEGUILTE présente un état des engagements depuis le 9/03/2012 (documents remis en séance).

### 1 / Période de professionnalisation :

23 actions de formation, soit 1 483,5 heures et 101 676,20 € ont été engagés dans le cadre des actions prioritaires dites « liste CPNE ».

11 actions de formation, soit 735 heures et 30 133,91 € ont été engagés (dont 28 033,91 € au titre des fonds professionnalisation) dans le cadre des actions dites « hors liste CPNE ».

Au total, ce sont 124 dossiers Périodes de professionnalisation qui ont engagés au titre de l'année 2012 :

- 39 dossiers relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés, soit 30 % des montants engagés.
- 85 dossiers relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus, soit 70 % des montants engagés.
- 12 dossiers visent l'obtention d'un CQP.
- Répartition dossiers /secteur : 94 % Imprimerie, 1 % RBD, 6 % Sérigraphie.

### 2 / Contrats de Professionnalisation :

10 contrats de professionnalisation ont été engagés depuis le 9/03/2012.

Au total, ce sont 44 contrats de professionnalisation qui ont été engagés au titre de l'année 2012 :

- 23 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés, soit 69 % des montants engagés.
- 21 contrats relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus, soit 31% des montants engagés.
- 12 contrats visent l'obtention d'un CQP, 5 contrats en CDI.
- Répartition contrats/secteur : 84 % imprimerie, 5 % Sérigraphie, 11 % Routage.

## **Elaboration des règles de prise en charge des dépenses de formation au titre des actions de formation.**

B. TRICHOT commente le tableau des règles de prise en remis en séance. Concernant les secteurs Imprimerie, Reliure-brochure-dorure, Sérigraphie et Routage, les modalités de financements sont celles proposée par la SPP du 5 janvier 2012 et adoptées par le Conseil d'administration national.

Le tableau est complété pour les entreprises qui ne relèvent pas des accords de branches qui constituent aujourd'hui la SPP CGM et qui ont volontairement souhaité adhérer à l'EGD CGM.

Toutes les dispositions de prise en charge adoptées précédemment seront proposées à ces entreprises sauf concernant le budget annuel au titre du Plan de formation pour les entreprises employant moins de 10 salariés, à savoir :

**PFE – 10 salariés :**

Budget annuel mis à disposition : 2 000 € et à hauteur du montant de la contribution versée à CGM si supérieure à 2 000 €.

Ces dispositions ont reçu un avis favorable de la SPP CGM du 23 mars dernier.

- **La CPS donne un avis favorable à la mise en œuvre de ces modalités de prise en charge, en cohérence avec celles adoptées au profit des entreprises relevant de l'Imprimerie, de la Sérigraphie, de la RBD et du Routage. Ces dispositions seront à l'examen du CAN.**

**Examens des dossiers**

Voir le tableau des décisions de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président R. ANELOT remercie les participants et lève la séance à 13h00.

**Adopté le**

**René ANELOT,**

**Roger LECOMTE,**

**Président**

**Vice-Président**